

Commune de L'Epine

Plan Local d'Urbanisme



Orientations d'Aménagement

«Vu pour être annexé à la délibération du 08/07/2009 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme mis en révision.»

Fait à l'Epine,
Le Maire,

Le Maire,
J.P. ADAM



ACTE REÇU LE
23 OCT. 2009
PRÉFECTURE DE LA MARNE
D. R. C. L.

ARRÊTÉ LE : 14/04/2008
APPROUVÉ LE : 08/07/2009

Etude réalisée par :

 **environnement Conseil**
Urbanisme Environnement Communication

agence Nord
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
Tél. 03 27 97 36 39

agence Est (siège social)
Pépière Technologique du Mont-Bernard
Rue Dom Pérignon
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 05 01

agence Ouest
ZI de Nétreville
763 rue de Cocherel
27000 Evreux
Tél. 02 32 32 53 28

www.ec-urbanisme.com


Groupe auddicé
  
environnement Conseil airele equinergies

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT	3

PREAMBULE

Les orientations d'aménagement peuvent, par quartier ou par secteur, prévoir les actions et opérations d'aménagement mentionnées au troisième alinéa de l'article L. 123-1.

Les orientations d'aménagement permettent à la commune de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs qui vont connaître un développement particulier.

Les opérations de construction ou d'aménagement décidées dans ces secteurs doivent être compatibles avec les orientations d'aménagement, c'est à dire qu'elles doivent les respecter dans l'esprit.

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Les orientations d'aménagement concernent l'aménagement des différentes zones 1 AU de l'Epine.

Les opérations de constructions et d'aménagement doivent donc être compatibles avec les schémas suivants.

Tout aménagement peut se faire par phase sous conditions d'une prise en compte globale des Orientations d'Aménagement.

Les orientations d'aménagement concernent spécifiquement l'organisation de ces zones à travers la desserte et les voiries et leur raccordement aux réseaux existants, afin d'aboutir un réseau viaire cohérent et compatible avec la taille des extensions prévues et une bonne connexion au village existant.

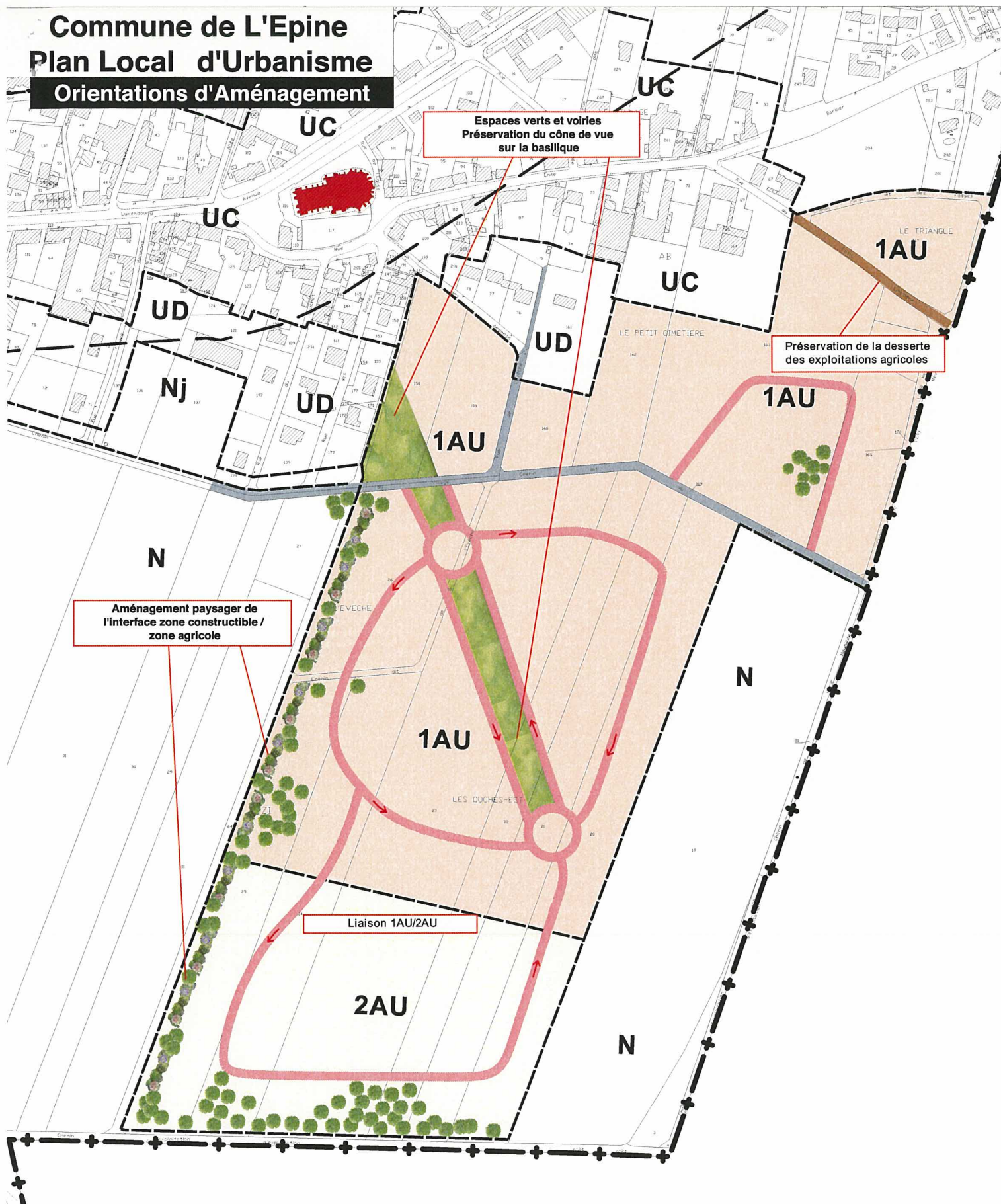
Le respect des cônes de vues sur la basilique est également un point majeur à respecter.

ACTE REÇU LE
23 OCT. 2009
PRÉFECTURE DE LA MARNE
D. R. C. L.

Commune de L'Epine

Plan Local d'Urbanisme

Orientations d'Aménagement



Légende

-  Voirie existante
-  Principe de desserte
-  Desserte agricole
-  Bande boisée
-  Plantations



Commune de L'Epine
Plan Local d'Urbanisme
Orientations d'Aménagement

Nj
N
1AU
UD
UC

Légende

- Voirie et réseaux existants
- Liaisons à créer
- Accès à créer
- Plantations

0 m 25 m 50 m 75 m 100 m 125 m

environnement conseil

-  Voirie et réseaux existants
-  Liaisons à créer
-  Accès à créer
-  Plantations

